

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2025

Tous les conseillers étaient présents à l'exception de Mélanie DEVILLIERS qui donne procuration à Magali DOLLAT.

Ouverture de la séance à 19h15.

Karen DELLA CASA fait lecture du procès-verbal du Conseil du 23/06/25, approuvé.

Secrétaire : Patrice Bertin.

*** Délibération – convention PLU / TCM**

Après la validation de notre PLU, est mis au vote le passage de la gestion de l'instruction des diverses demandes d'urbanisme à TCM.

Marie-Ange propose que ce passage s'organise rapidement (soit dès le 1^{er} octobre 2025), compte tenu de la qualité d'accompagnement et de conseil, déjà réelle, du service ADS (Autorisations Droit du sol) de TCM.

La DDT et le service Urbanisme de TCM sont d'accord pour ce passage envisagé au 1^{er} octobre. Il convient de signer une convention pour ce service et le Conseil doit délibérer.

Marie-Ange fait lecture de la Convention aux conseillers. Il est à noter qu'en adhérant à cette convention, toute demande d'urbanisme sera désormais payante, pris en charge par la commune.

Ce coût sera réévalué tous les ans.

Les 10 conseillers votent POUR.

*** POINT TRAVAUX :**

- BÂTIMENTS COMMUNAUX :

.- Salle Roland Chaplot :

° Les travaux d'acoustique ont été effectués en juillet pour un coût de 7.900€.

Une nouvelle étude a été demandée à l'ingénieur du son : le gain par rapport à l'écho est d'environ 30% et pourrait être encore amélioré dans l'avenir avec davantage de panneaux.

Nous décidons d'attendre un retour des utilisateurs pour voir s'il faut envisager une nouvelle intervention.

° Le compteur électrique doit être changé ou modifié (cf. visites DEKRA et nécessité de séparer le comptage des 2 salles, Chaplot et Jossier). Deux devis ont été obtenus :

- L'un de VICELEC (Mr PINTO) pour un montant de 11.191€ HT
- L'autre de l'entreprise ASSIER pour un montant de 7.600€ HT.

La différence s'explique par certains critères de remplacement de pièces (changement du coffret en intégralité, coût de certains composants, composants plus chers pour les petites entreprises...).

Un troisième devis va être demandé à l'entreprise GRIGNOLO (qui doit également faire un devis pour l'installation d'une VMC dans l'école)

- Toitures église, presbytère, école, mairie :

Un entretien est nécessaire sur toutes ces toitures (démoissage, tuiles cassées, gouttière à changer, faîtage abîmé...).

Le couvreur monté dans les combles de l'église nous alerte sur le fait que des travaux plus conséquents seront à envisager sur la toiture de ce bâtiment, notamment au niveau de la charpente.

Plusieurs devis d'environ 20.000,00€ HT chacun (pour les 4 bâtiments), ont été obtenus. Un nouveau point est nécessaire avant de prendre des décisions et afin de prioriser certaines interventions.

.- Maçonnerie :

- ° Le mur du local technique proche de la mairie (ancien local pompiers) est en mauvais état, fissuré sur la longueur, côté cimetière. Sondage et devis à demander.
- ° Chicanes : plusieurs sont endommagées et en cours de réparation. L'entreprise qui s'en occupe est difficilement joignable en ce moment ; si nous n'avons pas de nouvelles rapidement, nous prendrons contact avec un autre maçon.

- Ecole :

Marie-Ange propose que lorsque les travaux de VMC seront réalisés dans la classe (obligation légale), les toilettes des enfants soient rénovées, en effet elles ne l'ont pas été lors de la rénovation de la classe et en ont besoin.

Des devis vont être demandés.

.- Assainissement presbytère :

Deux devis ont été établis, celui de Jean-Jérôme REDEUILH, moins cher et avec une proposition d'installation approuvée par le SPANC, est accepté. Les travaux seront effectués au printemps après la rénovation de la toiture.

.- Paysagiste :

Marie-Ange soulève, à nouveau, le problème de l'entretien des espaces verts sur la commune.

Aube Paysage Elagage a fait le tour de notre commune et a adressé des devis pour les travaux envisagés (entretien des plantations de millepertuis sur le parking de l'entrée près de la machine à pain : 756€ / Entretien du nouveau cimetière (massifs d'arbres à décompresser, à nettoyer) : 1.332€ / Entretien des massifs du lotissement de la Chamonnoise : 792€)

Il est proposé qu'un professionnel intervienne une à deux fois par an pour ces entretiens, assez techniques, en complément du travail de l'employé communal.

Tous les conseillers sont d'accord.

Un autre devis va être demandé.

Par ailleurs, nous sommes en attente de trois devis (replanter des arbres sur le stade, derrière chez Jean-Loup FOURRE / Replanter des arbustes sur le talus du skate park / et 3 arbres dans le nouveau cimetière).

-EAU :

David fait un point sur l'avancement des travaux liés à la dorsale d'eau potable, travaux gérés par le SDDEA. Ceux-ci commenceront rapidement afin d'éviter une amende de l'Europe (phase 1 = retour conformité prévue en septembre 2027). Budget total environ 58.000.000,00€ HT.

• *Analyse de l'eau distribuée dans la commune :*

Réservoir : le 29 août = 49mg/l

Mairie : le 31 juillet = 49mg/l

La qualité de l'eau étant conforme, la distribution d'eau embouteillée n'a plus cours pour le moment.

***PERMIS DE CONSTRUIRE demandé par Mr VAJOU pour un hangar :**

Marie-Ange informe du dépôt d'un permis par Mr Antoine VAJOU sur le site de la porcherie.

Destruction du bâti existant pour construction de hangars d'une surface d'environ 4000m2.

Marie-Ange fait un point sur les permis de la sortie du village, en direction de Fontaine.

*** Nids de frelons :** Marie-Ange rappelle que les pompiers n'interviennent pas sur les nids de frelons en grande hauteur. Il est proposé de prendre en charge pour moitié les factures des particuliers liées à l'intervention d'un spécialiste.

VOTE : 9 POUR / 1 CONTRE

Magali explique que les pompiers ont pris la décision, pour des raisons de sécurité, de se donner le droit de ne pas intervenir sur les différents nids, notamment ceux situés dans les toitures.

***DISTRIBUTEUR DE PAIN :**

Marie-Ange explique que, conséquence du vandalisme subi fin août, la machine à pain est toujours en panne malgré l'intervention de la société Mabaguette (dont le siège social est situé à Angers et dont les déplacements coûtent très chers).

Pour éviter d'autres déplacements de la Société, les pièces ont été commandées et plusieurs interventions ont été effectuées par Patrice Bertin. Nous l'en remercions sincèrement.

Nous ferons le point sur le coût de l'intervention et la prise en charge de l'assurance, lors du prochain conseil.

*** Elections municipales**

Marie-Ange informe le conseil des dates des prochaines élections municipales :

15 et 22 mars 2026.

Elle annonce qu'elle se présentera à ces élections avec une partie du Conseil actuel.

Magali annonce au conseil qu'elle fait une seconde liste.

*** Questions diverses :**

. Marie-Ange précise qu'il serait bien qu'une nouvelle poubelle soit installée près de la table sur le parking de l'entrée de la commune.

. Il est demandé à Karen de s'assurer avec Alex de la Barkette que ses clients mettent bien leur détritus dans sa poubelle.

Séance levée à 22h30